



**Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets  
à la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI),  
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM)**

**Quoi ?**

L'agglomération propose aux porteurs de projets un dispositif d'accompagnement spécifique ainsi qu'un ensemble d'outils méthodologiques, afin de faciliter au mieux leurs démarches de montage et ainsi améliorer la qualité des dossiers déposés pour solliciter les fonds européens.

**Qui ?**

Le Service Europe ITI de l'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

**Où ?**

La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

**A quels enjeux du territoire et/ou des quartiers, la démarche ou le projet répondent-ils ?**

L'agglomération de Toulon Provence Méditerranée a expérimenté, sur la période 2007-2013 la mise en œuvre d'un Projet Urbain Intégré avec la « gestion globale » des fonds. Cette expérience a permis d'accompagner 38 projets.

Fort de cette expérience, elle a pour la période 2014-2020 défini une stratégie urbaine intégrée, s'appuyant sur le diagnostic participatif établi sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, sur laquelle l'Investissement Territorial Intégré (ITI) visera à accompagner le développement des quartiers prioritaires.

TPM a voulu renforcer sa politique de cohésion par l'articulation avec le service Europe ITI afin de garantir une cohérence, de renforcer la concentration des fonds sur ces quartiers et d'apporter des réponses adaptées aux problématiques urbaines constatées.

L'articulation est nécessaire entre la politique de la ville et les fonds européens pour une solidarité territoriale renforcée dans les quartiers prioritaires. La mobilisation des fonds européens dans le Contrat de Ville est rendue possible par la convergence des domaines d'interventions.

Trois axes sont au cœur de cette stratégie : l'employabilité des habitants, la redynamisation des activités économiques des quartiers, la mobilité durable et l'interconnexion. La stratégie porte de manière spécifique sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Agglomération en intégrant à la fois les territoires de veille et les « espaces vécus ». L'ITI de l'Agglomération se voit doté d'une enveloppe de 4,5 millions d'€ pour des projets d'investissement pour lesquels la Région permet l'avance.

**Quels sont les objectifs poursuivis ?**

L'objectif de ce dispositif d'accompagnement vise à soutenir plus particulièrement les « petits porteurs » relevant de la politique de la ville (ou pas) dans leurs démarches de montage de projet.

A l'issue d'un diagnostic des besoins, réalisé auprès des porteurs de projets, des outils méthodologiques ont été mis en place.

Les projets doivent avoir un minimum de dépenses s'élevant à 100 000 euros, l'Europe intervenant à hauteur de 50 %.

### **Quelles sont les actions menées?**

Les outils développés :

1. La fiche projet qui permet de vérifier si le projet est éligible ce qui permet de travailler avec le porteur de projets les volets manquants ou nécessitant d'être développés.
2. Un guide aux porteurs de projets reprenant les fondamentaux des fonds européens et opportunités de financement, le rôle du service Europe ITI de l'agglomération ainsi que les principes de montage de projets, le déroulé de la démarche et les points de vigilances
3. Un outil d'éligibilité géographique : une application qui permet de vérifier que le projet se situe bien dans le périmètre de l'ITI.
4. Une page dédiée sur le site internet de l'Agglomération qui intègre les éléments du Contrat de Ville et de la Région pour faciliter les synergies et projets/financements communs.

Lors de l'accompagnement, les porteurs de projets ne disposant pas de la capacité administrative et/ou financière suffisante ainsi que les dossiers non éligibles font l'objet d'une réorientation sur le dispositif / contact adéquat.

Le service de l'agglomération favorise en amont la rencontre des porteurs en accompagnant des partenariats permettant un montage financier plus sécurisé notamment.

Ex : le rapprochement d'une société d'économie mixte et du Greta pour le portage d'un investissement immobilier et le développement de l'approvisionnement en circuit court de la cantine du Greta.

### **Quels sont les financements européens mobilisés ou envisagés?**

A ce stade, seul le FEDER est mobilisé.

### **Quel est l'apport de l'Europe au projet ou à la démarche?**

La nécessité d'avoir des porteurs de projets ayant la capacité financière et administrative pour avancer les dépenses a permis de faire se rencontrer des structures qui ne se seraient pas rencontrées sans cela. De fait ces rencontres permettent d'avoir des projets ayant un impact plus important que ceux envisagés individuellement au départ.

C'est également une acculturation et une acquisition de compétences en méthodologie de projets pour les porteurs de projets du territoire.

### **Quelles sont les difficultés repérées / les perspectives de développement ?**

Le constat est qu'il y a encore des besoins non couverts en ingénierie et en financements, ce qui mènera certainement le service d'appui à s'ouvrir sur les autres fonds européens avec :

- La veille et l'appui sur les autres programmes européens,

Aujourd'hui, le service n'accompagne pas encore les remontées de dépenses, ni sur la méthodologie des projets intégrés. Ce sont des perspectives à étudier.

### **Contact**

Blandine BONHEUR, Chargé de suivi de projets Europe -ITI, Communauté d'Agglomération TPM

Tél : 04 94 93 83 97 et Mail: [bbonheur@tpmed.org](mailto:bbonheur@tpmed.org)

En charge de l'animation et mise en œuvre de l'ITI et notamment des porteurs de projets.

Juillet 2017